



1/2

FORMATION SSIAP3

Durée :

216 heures - Hors examen

Nombre de stagiaires :

10 maximum

Délai d'accès :

Possibilité de s'inscrire 48h00 avant le début de la formation selon les places disponibles.

Conditions d'accès pour la formation :

la formation est entièrement présentielle.

Horaires de la formation :

8h30 à 12h00
13h30 à 17h00

Dates :

Disponibles sur le site internet www.formation13-fcf.fr ou sur demande

Accessibilité :

66, Bd de la Blancarde
13004 Marseille

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 3 délivré par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille



SSIAP 3

FORMATION INITIALE Service de sécurité incendie – Assistance à personnes

Les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité
des personnes et des biens.

Formation certifiante inscrite au Répertoire

Objectif : **Spécifique Forma Code RS5643**

Acquérir les connaissances nécessaires pour diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un IGH ou un ERP

Prérequis :

- ❖ Respect des dispositions de l'article 6 et 1 de l'arrêté du 02 mai 2005
- ❖ Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité
- ❖ Trois ans d'expérience dans la fonction de SSIAP 2
- ❖ AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

Objectifs opérationnels :

- ❖ Conseiller le chef d'établissement
- ❖ Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- ❖ Gérer le budget du service

Méthode pédagogique :

- ❖ Théorie : exposés - débats avec support audiovisuel.
- ❖ Pratique : études de cas

Evaluation et Examen

- ❖ Epreuve écrites (QCM et rédaction d'une notice technique de sécurité)
- ❖ Epreuve orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service)
- ❖ L'examen se déroule devant un jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant

Autorisation d'exercice :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Centre d'examen agréé par la BMPM N° d'agrément N°2018-13-02

Certification enregistrée au Répertoire spécifique : RS5643– Service de service sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026
Certificateur : Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer Formacode : 42811 – SSIAP 3

FCF - France Compétence & Formation
66, Bd de la Blancarde
13004 MARSEILLE

Tel : 09 73 56 99 13 Mail : infos@formation13-fcf.fr web : www.formation13-fcf.fr

MAJ 13/02/2024



2/2

FORMATION SSIAP3

Public :

Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité

Trois ans d'expérience dans la fonction de SSIAP 2

Tarif :

Cout de cette formation 3600€
Par stagiaire.

Pour les personnes en situation de handicap nécessitant des supports et matériels spécifiques, France Compétence & Formation orientera les stagiaires vers la structure compétente.



SSIAP 3

FORMATION INITIALE Service de sécurité incendie – Assistance à personnes

Les agents de sécurité incendie ont pour missions d'assurer la sécurité
des personnes et des biens.

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants Désenfumage : volets de désenfumage équipé de son système de déclenchement ; clapets coupe-feu équipés
- Extincteurs (eau, poudre, Co2), RIA, Tête d'extinction automatique à eau.
- Enregistreur des événements.
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents, Appareils émetteurs-récepteurs, modèle de points de contrôle de ronde, SSI, divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, volet de désenfumage, un clapet coupe-feu, aire de feu
- Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement), téléphone, registre de prise en compte des événements
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses, films/vidéo
- Ouvrages J.O. ERP et IGH. Ouvrages en relation avec la matière enseignée, plusieurs jeux de plans

Contenu pédagogique :

- 1- **Le feu et ses conséquences**
Le feu - comportement au feu - mise en œuvre des moyens d'extinction
- 2- **La sécurité incendie et les bâtiments**
Matériaux de construction - études de plans - outils d'analyse
- 3- **La réglementation incendie**
Organisation générale de la réglementation - classement des bâtiments - dispositions constructives et techniques - moyens de secours - visites -
Gestion des risques
Analyse des risques - réalisation des travaux de sécurité - documents administratifs
- 4- **Conseil au chef d'établissement**
- Information de la hiérarchie - Veille réglementaire
- 5- **Correspondant des Commissions de sécurité**
- 6- **Le management de l'équipe de sécurité**
organiser le service - exercer la fonction d'encadrement - notions de droit du travail - notions de droit civil et pénal
- 7- **Le budget du service sécurité**

Référent pédagogique

Edouard PEREZ

FCF - France Compétence & Formation
66, Bd de la Blancarde
13004 MARSEILLE

Tel : 09 73 56 99 13 Mail : infos@formation13-fcf.fr web : www.formation13-fcf.fr

MAJ 13/02/202